## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE

de la

DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 8 Février 1954

Cabinet du Ministre

N. CAB/SYMB/ A. 592

## LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le Commandant de la IOe Escadre de Chasse à S/C de M. le Colonel - Chef du Service Historique de l'Air - Caserne Denfert - 29, rue du Maréchal Joffre - VERSAILLES -

B J E T: Homologation d'un insigne militaire.

ÉFÉRENCES: D.M. nº 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire nº 1531 du 15 Mars 1951.

NITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE EMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° A 592

Ce n° précédé de la lettre A sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre:

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

lère ESCADRILLE DE

The grant

## DESTINATAIRES:

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation Le Général J. NOIRET Chef de l'État-Major Particulier

Signé : J. NOIRET

Mu bocadricle de l'Es caotion 1/10



Défense Nationale
Bureau d'Études
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire

Entré le 14-6-54

1829

A 85